



# ASSEMBLÉE NATIONALE

15ème législature

## Développement de sites de notation des médicaments

Question écrite n° 36213

### Texte de la question

M. Patrick Hetzel attire l'attention de M. le ministre des solidarités et de la santé sur la question du développement de sites de notation des médicaments à destination du grand public. Comme le relève un article du *Figaro santé* du 11 janvier 2021 intitulé « Peut-on noter les médicaments comme les restaurants ? », un site qualifié de « Tripadvisor du médicament » propose depuis plusieurs années aux internautes, à partir des avis déposés, une évaluation, par médicament, de satisfaction, d'efficacité thérapeutique et de la quantité d'effets secondaires. Ce site est très attractif car il parvient à arriver en tête dans les résultats des recherches sur internet, grâce à son savoir-faire dans l'exploitation de l'algorithme de Google. Comme tous les sites de notation en ligne et surtout en l'absence de réglementation spécifique, ce site contient essentiellement des avis négatifs, peu représentatifs. Or ces avis sont susceptibles d'influencer certains patients, de les inciter à arrêter leurs traitements, voire de ne plus faire confiance à leurs médecins prescripteurs. Par ailleurs, ce site n'est pas hébergé sur le territoire français, est placé sous l'égide du droit néerlandais et assure son financement par des publicités ciblées et des ventes de tests pharmacogénétiques. Il est désormais indispensable de s'interroger sur cette situation car la santé s'avère un domaine particulièrement sensible, propice à la circulation d'informations fausses ou partielles. C'est la raison pour laquelle il lui demande de bien vouloir lui indiquer sa position concernant le développement en France de ce type de sites de notation des médicaments et ce qu'il entend faire pour protéger la qualité de l'information du public en matière de produits de santé.

### Données clés

**Auteur :** [M. Patrick Hetzel](#)

**Circonscription :** Bas-Rhin (7<sup>e</sup> circonscription) - Les Républicains

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 36213

**Rubrique :** Pharmacie et médicaments

**Ministère interrogé :** [Solidarités et santé](#)

**Ministère attributaire :** [Santé et prévention](#)

### Date(s) clé(s)

**Question publiée au JO le :** [9 février 2021](#), page 1079

**Question retirée le :** 21 juin 2022 (Fin de mandat)